



A l'attention de :

Paris le 06 juin 2023

Monsieur Marc Fesneau

Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Monsieur le Ministre,

Le présent courrier vise à vous alerter du risque majeur que constituerait l'allègement des règles de la Directive 2001/18 par rapport à l'utilisation des nouveaux OGM ou NTG (Nouvelles Technologies Génomiques), à la fois pour la filière bio, l'agriculture paysanne et sans OGM et pour l'environnement tout en étant une solution en trompe l'œil pour la réduction de l'utilisation des pesticides.

Nous partageons la volonté de la Commission Européenne de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires (PPP) dont l'ensemble de la société subit les conséquences économiques et environnementales. Nous comprenons que cette volonté soit difficile à mettre en œuvre pour les agriculteurs conventionnels. Pour autant, favoriser le développement des NTG dans l'Union Européenne ne nous semble pas la bonne réponse à cette difficulté tant d'un point de vue environnemental qu'économique.

- **Nous devons tirer les leçons de l'expérience des OGM qui avaient suscité beaucoup d'espoirs à la fin des années 2000 mais qui n'ont pas été tenus :**

En 1994, la 1^{ère} plante transgénique, la tomate Flavr Savr[®] à maturation retardée, est mise sur le marché US, ce qui n'est pas sans rappeler la tomate obtenue grâce aux NGT commercialisée depuis 2021 au Japon. L'histoire semble se répéter. Pourtant si on regarde ce qu'il en est advenu 30 ans après, 4 espèces (le coton, le soja, le maïs et le colza) représentent 99% des surfaces mondiales cultivées en OGM (soit 14 % des terres arables en 2019) (1) avec 2 traits cumulant la quasi-totalité des modifications génétiques (la tolérance à des herbicides et la production par la plante de substances insecticides) (1). Cette double concentration engendre une diminution de la biodiversité et une augmentation de l'utilisation de pesticides. Selon Agrow World Crop Protection News les ventes du Roundup ont augmenté de 20% entre 1995 et 2000. Aux Etats-Unis, les cultures OGM ont provoqué une hausse de la consommation d'herbicides par les agriculteurs : + 172 000 tonnes entre 1996 et 2008. Nous sommes bien loin des promesses et des objectifs du Green Deal. La première variété de canola 5715 issue de ces nouvelles technologies de la société CIBUS mise sur le marché était tolérante à des herbicides.

- **Nous devons prendre en compte la capacité des plantes adventices à devenir résistantes :**

Une nouvelle étude (2) conduite par l'Anses et l'Inrae en 2022 sur les variétés de tournesol VRTH résistantes aux herbicides cultivées en France montre que la culture de ces variétés GM s'accompagne d'une utilisation accrue d'herbicides. Au fil des années, la nature reprend « ses droits » et l'utilisation de ces variétés engendrent des adventices de plus en plus résistantes pouvant se propager dans l'environnement.

- **Nous devons considérer le modèle économique de la production de ces NTG :**



Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Les coûts de recherche de ces nouvelles variétés NTG vont de fait exclure du jeu les petits semenciers au profit des firmes semencières industrielles bien implantées dans le marché mondialisé. Les coûts de recherche liés à l'usage de ces NGT doivent amener pour ces firmes un retour sur investissement rapide qui est incompatible avec la préservation de la diversité culturelle et l'adaptation aux conditions pédoclimatiques spécifiques. Le risque est donc très grand qu'advienne une concentration de la sélection variétale.

- **Nous devons enfin avoir un raisonnement agronomique global sur le sujet de la durabilité.** Une plante et encore moins un trait génétique ne peuvent être qualifiés de durables sans raisonner sur le système de production agroéconomique dans sa globalité et son environnement spécifique. Les NGT, qui n'impliquent qu'une modification d'une partie du génome d'une plante, ne s'accompagnent aucunement d'une modification du système agricole dans son ensemble pourtant urgemment nécessaire pour répondre aux enjeux environnementaux et climatique : maintien de l'usage de pesticides et d'engrais minéraux chimiques de synthèse, pas de rotation de l'assolement ni de diversification des variétés, pas non plus de garantie sur la culture d'espèces et variétés adaptées aux conditions pédoclimatiques locales pour réduire les besoins d'irrigation.

Nous partageons avec vous le fait que nous ne pouvons pas laisser les agriculteurs européens désarmés. Le mode de production biologique permet d'atteindre et d'aller au-delà des objectifs fixés sur la réduction de l'utilisation de pesticides de synthèse. Ce système continue à faire ses preuves contrairement aux OGM / NTG. Depuis 40 ans que la certification biologique existe, des références agronomiques, études scientifiques justifient la robustesse des pratiques agricoles pour une transition écologique réussie.

L'allègement de la réglementation actuelle vis-à-vis des NTG en particulier la suppression de la traçabilité et de l'étiquetage obligatoire aura des impacts délétères pour le secteur biologique, compromettant l'atteinte de l'objectif de 25% de la SAU bio en 2030, ainsi que pour toute la production végétale européenne actuellement garantie sans OGM. Il y aura aussi des conséquences négatives sur la confiance qu'auront les consommateurs.

Les exigences basées sur la traçabilité et sur un étiquetage obligatoire définies dans le Règlement Biologique UE n° 848/2018 et pour toutes les productions garanties sans OGM ne pourraient plus être respectées par les opérateurs en cas d'allègement de la réglementation pour les NTG. **Ces mesures de traçabilité et d'étiquetage obligatoire doivent absolument perdurer.**

De plus, le secteur bio subit déjà les impacts de l'utilisation des pesticides de synthèse. Les politiques publiques ne peuvent pas continuer d'inverser ainsi la charge de la preuve en cas de contamination ou pour prouver la non utilisation de ces variétés issues de NTG lors de la production biologique.

Par ailleurs de nombreuses questions restent actuellement sans réponses, concernant

- la gestion des brevets et le risque d'accusation de contrefaçon pour les agriculteurs /agricultrices,



- la mise en œuvre opérationnelle des mesures de coexistence OGM/ NTG et bio/sans OGM ainsi que leur prise en charge financière,
- la responsabilité en cas d'accident environnemental,
- la possibilité d'identifier et de surveiller les impacts de variétés dont l'évaluation du risque ne serait plus réalisée, et la traçabilité et l'étiquetage obligatoire ne seraient plus assurés, sans parler de la possibilité de rappeler un produit ou un organisme en cas de problème.

Qui sera responsable ? Qui devra assumer les coûts ? Est-ce que ce seront les consommateurs alors même qu'ils n'auront plus le droit de choisir une alimentation sans OGM en l'absence d'étiquetage obligatoire ?

Il est tout à fait possible de permettre d'atteindre les objectifs de réduction des pesticides, tout en atteignant l'objectif européen d'avoir 25% de la SAU bio en 2030. Alléger la réglementation sur les OGM, pour faciliter l'utilisation de variétés de plantes dont les avantages ne sont encore qu'à l'état de promesses et dont on sait déjà qu'elles ne seront pas tenues, c'est au contraire compromettre l'atteinte de ces objectifs.

Nous comptons sur vous pour demander le maintien de l'évaluation des risques, la traçabilité et l'étiquetage obligatoires de toutes les variétés obtenues par les NTG dans le respect de la Directive 2001/18.

Face au changement climatique, nous vous invitons à ne pas à mettre en péril la seule solution crédible et éprouvée, et donc à soutenir le développement de l'agriculture biologique et de l'agriculture paysanne.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous rencontrer afin d'échanger plus amplement avec vous sur ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Agir Pour l'Environnement : Jacques Caplat - Secrétaire Général

Amis de la Terre France : Christian Berdot, Responsable Campagne OGM/Biotechnologies

Bio consom'acteurs : Julie Potier, Directrice Générale

Collectif Vigilance OGM et Pesticides 16 : Patrick Rivolet, Président

Confédération paysanne : Laurence Marandola, Porte-Parole

FNAB : Daniel Evain, Référent OGM pour la FNAB

Génération Futures : Nadine Lauverjat, Déléguée Générale

Mouvement de l'Agriculture BioDynamique : Patrick Lespagnol, Président

Nature & Progrès : Bruno Viennois, Porte-Parole

OGM dangers : Hervé Le Meur, Président

Synabio : Didier Perréol Président

VigilanceOG2M : André Roulleau, Co-Président.

(1) <https://www.ecologie.gouv.fr/organismes-genetiquement-modifies-ogm-0>

(2) <https://hal.science/hal-03605124>

